



## CHAPITRE 3.1

---

# Ecueils, travers, effets pervers : quels sont les risques ?



**Adel**  
Aide mécanicien

### > La méconnaissance des clauses publiques

Selon Antoine Cristau, directeur Diversité du groupe Colas, le « *développement des clauses privées est facilité par la bonne connaissance des clauses sociales dans les marchés publics* ». Colas, en tant que fournisseur, rencontre régulièrement des clauses sociales dans des marchés privés passés par des opérateurs tels que RFF/SNCF ou encore la RATP. Par ailleurs, ces clauses commencent à se développer sur des secteurs purement privés comme par exemple la construction du parking d'un hypermarché. L'existence de ces clauses conduit à s'interroger sur leur véritable nature : s'agit-il d'une clause sociale à proprement parler, c'est-à-dire d'un engagement relatif à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dont l'exécution est contrôlée et dont